

**Le présent document est important et requiert votre attention immédiate. Pour toute question relative aux mesures à prendre, veuillez demander conseil à votre conseiller d'investissement, votre conseiller fiscal et/ou votre conseiller juridique, le cas échéant.**

**HSBC Global Funds ICAV (l'« ICAV »)**

25/28 North Wall Quay  
Dublin 1  
Irlande

**HSBC Global Funds ICAV – Multi-Factor Worldwide Equity Fund  
(le « Compartiment »)**

Cher Actionnaire,

Nous nous référons ici au Compartiment dont vous êtes Actionnaire. Détails de l'ISIN ci-dessous :

Catégorie d'actions	Code ISIN
BCGBP	IE000NJOGBS0
BDGBP	IE0001UT0D36
BQ	IE000EZVZ8I3
XC	IE00BFZN8934
XS	IE00BFZN8827
ZDEUR	IE00BN4L5374
ZQ	IE00BFZN8B54

Nous vous écrivons pour vous informer des propositions de modification de la politique et de l'approche d'investissement du Compartiment dans le but de reclasser le Compartiment en tant que fonds relevant de l'Article 8 en vertu du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

La stratégie d'investissement et le processus de prise de décision des fonds relevant de l'Article 8 intègrent la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales. Il est proposé que le Compartiment favorise ces caractéristiques, comme décrit plus en détail dans l'annexe à la présente lettre, en obtenant une intensité carbone inférieure et un score ESG supérieur à la moyenne pondérée des composantes de l'indice de référence proposé par le Compartiment, l'indice MSCI All Country World Index (USD Net Total Return).

Dans le cadre de la proposition de reclassification du Compartiment en tant que fonds relevant de l'Article 8, des restrictions sur l'investissement dans des sociétés exposées à certaines activités exclues spécifiques seront intégrées à l'approche d'investissement du Compartiment.

Les détails des changements proposés sont indiqués dans l'annexe à la présente lettre. Ces changements proposés reflètent l'objectif de HSBC Asset Management d'être un leader mondial de l'investissement durable grâce au développement continu d'une gamme de produits durables qui intègre des facteurs ESG dans le processus de prise de décision d'investissement.

Outre ce qui précède et sans lien avec la proposition de reclassification du Compartiment en tant que produit relevant de l'Article 8, il est suggéré de clarifier la description du facteur « Risque faible » dans l'approche d'investissement afin de simplifier la manière dont ce facteur est pris en compte par le Gestionnaire d'investissement. Les recherches du

Enregistré en Irlande en tant que véhicule de gestion collective des actifs irlandais de type ouvert à capital variable à responsabilité limitée et en tant que fonds à compartiments multiples avec responsabilité distincte entre les compartiments.

Numéro d'immatriculation C173463. Siège social comme indiqué ci-dessus.

Administrateurs : Eve Finn, Feargal Dempsey, Peter Blessing, Suzanne Williams (britannique), Anthony Jeffs (britannique), Simon Fryatt (britannique)

**PUBLIC**

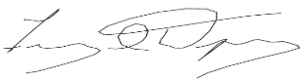
Gestionnaire d'investissement ont montré qu'une approche simplifiée axée sur la faible volatilité générera de meilleurs résultats que l'approche par modèle, laquelle est plus complexe. Cette clarification de formulation proposée n'aura aucun impact sur la manière dont le Compartiment est géré.

Aucun des changements n'a d'impact sur l'allocation d'actifs, le profil de risque, la qualité de crédit ou les limites d'emprunt du Compartiment. Ces changements n'auront aucune conséquence sur l'objectif d'investissement du Compartiment ni sur les frais et dépenses liés à ce Compartiment. Les changements apportés au portefeuille d'investissement du Compartiment pour la reclassification seront effectués dans le cadre du rééquilibrage mensuel du portefeuille. Il n'est pas prévu que ces changements entraînent une augmentation des coûts par rapport à ceux engagés précédemment par le rééquilibrage mensuel. Les changements doivent prendre effet le 16 octobre 2024 ou aux alentours de cette date, sous réserve de l'approbation de la Banque centrale.

Nous vous invitons à prendre le temps d'étudier ces informations, car elles sont importantes.

**Aucune mesure n'est requise de votre part à la réception de cette lettre. Cependant, si le changement décrit dans la présente lettre ne correspond pas à vos exigences en matière d'investissement, vous pouvez convertir vos actions en celles d'un autre compartiment ou demander le rachat de votre investissement. Un rachat ou une conversion peut entraîner des conséquences fiscales. Nous vous invitons à examiner ces options avec votre conseiller fiscal ou financier. Quelle que soit l'option choisie, aucune commission de conversion ou de rachat ne vous sera appliquée par HSBC. Veuillez toutefois noter que certains distributeurs, agents payeurs, banques correspondantes ou intermédiaires peuvent facturer les frais de conversion et/ou de transaction à leur entière discrétion.**

**Si vous avez des questions ou des inquiétudes concernant ce qui précède, veuillez contacter l'équipe de services à la clientèle de HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A. (« HIFL »), notre Société de gestion attitrée au Luxembourg, ou votre interlocuteur habituel au sein de HSBC Asset Management.**



Pour et au nom du Conseil de HSBC Global Funds ICAV

## Les améliorations

Politique d'investissement actuelle	Nouvelle politique d'investissement
Le Compartiment investit principalement dans des actions de sociétés constituées n'importe où dans le monde, y compris dans les marchés émergents.	Le Compartiment investit principalement dans des actions de sociétés constituées n'importe où dans le monde, y compris dans les marchés émergents, <b>tout en promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR. Le Compartiment promeut, entre autres, comme décrit plus en détail dans l'annexe du SFDR, une intensité carbone inférieure et une notation environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG ») supérieure (calculées respectivement comme la moyenne pondérée des intensités carbone et des notations ESG des investissements du Compartiment) à la moyenne pondérée des composantes de l'Indice MSCI All Country World Index (USD Net Total Return) (l'« Indice de performance de référence »). L'Indice de performance de référence sera utilisé pour mesurer l'intensité carbone et le score ESG du Compartiment, mais il n'a</b>

pas été désigné comme un indice de référence dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

Approche d'investissement actuelle	Nouvelle approche d'investissement
<p>Le Gestionnaire d'investissement du Compartiment est HSBC Global Asset Management (UK) Limited. Le Gestionnaire d'investissement identifie les actions qui composent ou peuvent composer l'indice MSCI All Country World Index et utilise un processus d'investissement systématique exclusif pour créer un portefeuille qui met l'accent sur les primes de risque offertes par l'exposition à des facteurs tels que la valeur, la qualité, la dynamique, le faible risque et la taille. Vous trouverez ci-dessous de plus amples informations sur ces facteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Valeur : Le Gestionnaire d'investissement cherche à distinguer les actions sous-évaluées des actions surévaluées et détermine si une action est sous-évaluée ou surévaluée en comparant la valeur intrinsèque d'une action par rapport à son cours.</li> <li>• La Qualité : Le Gestionnaire d'investissement cherche à distinguer les sociétés de qualité dont la rentabilité et la qualité des bénéfices sont élevées et l'effet de levier faible des sociétés dont la rentabilité et la qualité des bénéfices sont faibles et l'effet de levier important.</li> <li>• La Dynamique : Le Gestionnaire d'investissement cherche à distinguer des actions et/ou des secteurs dont la performance récente est élevée de celles et/ou ceux dont la performance récente est faible, la performance récente étant comprise dans les 12 mois précédents.</li> <li>• Le Risque faible : Les stratégies fondées sur le risque faible cherchent à distinguer les actions plus volatiles des actions moins volatiles. Le Gestionnaire d'investissement construit son facteur de risque faible en introduisant le bêta prévu des actions dans son modèle de risque multifactoriel interne exclusif. Le Gestionnaire d'investissement prévoit un bêta des actions en fonction de leur volatilité et de leur corrélation. Un avantage des estimations prévisionnelles par rapport aux estimations historiques est une structure factorielle bien construite dans le modèle de risque qui aide à filtrer le « bruit du</li> </ul>	<p>Le Gestionnaire d'investissement du Compartiment est HSBC Global Asset Management (UK) Limited. Le Gestionnaire d'investissement identifie les actions qui composent ou peuvent composer l'indice MSCI All Country World Index et utilise un processus d'investissement systématique exclusif pour créer un portefeuille qui met l'accent sur les primes de risque offertes par l'exposition à des facteurs tels que la valeur, la qualité, la dynamique, le faible risque et la taille. Vous trouverez ci-dessous de plus amples informations sur ces facteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Valeur : Le Gestionnaire d'investissement cherche à distinguer les actions sous-évaluées des actions surévaluées et détermine si une action est sous-évaluée ou surévaluée en comparant la valeur intrinsèque d'une action par rapport à son cours.</li> <li>• La Qualité : Le Gestionnaire d'investissement cherche à distinguer les sociétés de qualité dont la rentabilité et la qualité des bénéfices sont élevées et l'effet de levier faible des sociétés dont la rentabilité et la qualité des bénéfices sont faibles et l'effet de levier important.</li> <li>• La Dynamique : Le Gestionnaire d'investissement cherche à distinguer des actions et/ou des secteurs dont la performance récente est élevée de celles et/ou ceux dont la performance récente est faible, la performance récente étant comprise dans les 12 mois précédents.</li> <li>• Le Risque faible : <b>Le Gestionnaire d'investissement</b> Les stratégies fondées sur le <del>risque faible</del> <b>cherchent à distinguer les actions plus volatiles des actions moins volatiles afin de tirer parti de l'anomalie de faible risque (selon laquelle les titres à faible risque ont tendance à surperformer leurs homologues à risque plus élevé sur une base ajustée en fonction du risque).</b> <del>Le Gestionnaire d'investissement construit son facteur de risque faible en introduisant le bêta prévu des actions dans son modèle de risque multifactoriel interne exclusif.</del> <b>Le Gestionnaire d'investissement prévoit un</b></li> </ul>

marché ». Le bêta prévu bénéficie également de systèmes de pondération temporelle avec différents taux de décroissance pour la volatilité et la corrélation, et évite les données d'actions périphériques.

- La Taille : Le Gestionnaire d'investissement cherche à distinguer les grandes et les petites entreprises selon la capitalisation boursière totale à flottant libre, mais également selon le total des actifs et des ventes.

Le modèle fait l'objet de recherches continues sur les facteurs susmentionnés. Un portefeuille est alors créé et vise à maximiser l'exposition aux actions les mieux classées en fonction des facteurs susmentionnés tout en minimisant le risque du portefeuille.

~~bêta des actions en fonction de leur volatilité et de leur corrélation. Un avantage des estimations prévisionnelles par rapport aux estimations historiques est une structure factorielle bien construite dans le modèle de risque qui aide à filtrer le « bruit du marché ». Le bêta prévu bénéficie également de systèmes de pondération temporelle avec différents taux de décroissance pour la volatilité et la corrélation, et évite les données d'actions périphériques.~~

- La Taille : Le Gestionnaire d'investissement cherche à distinguer les grandes et les petites entreprises selon la capitalisation boursière totale à flottant libre, mais également selon le total des actifs et des ventes.

Le Gestionnaire d'investissement tiendra également compte des facteurs non financiers des notations ESG et des intensités carbone dans la construction du portefeuille. Cela conduit le Gestionnaire d'investissement à chercher à surpondérer les sociétés ayant des notations ESG plus élevées et à sous-pondérer les sociétés ayant des notations ESG plus faibles en moyenne dans l'ensemble du portefeuille. Dans le même temps, le Gestionnaire d'investissement cherche à surpondérer les sociétés dont l'intensité carbone est inférieure et à sous-pondérer les sociétés dont l'intensité carbone est plus élevée en moyenne dans l'ensemble du portefeuille.

Le ~~portefeuille~~ modèle fait l'objet de recherches continues sur les facteurs susmentionnés. ~~Un portefeuille est alors créé et vise à maximiser l'exposition aux actions les mieux classées en fonction des facteurs susmentionnés tout en minimisant le risque du portefeuille.~~

Après avoir identifié et classé l'univers d'investissement sur la base des facteurs ci-dessus, le Gestionnaire d'investissement utilise un processus de construction de portefeuille systématique propre à HSBC pour créer un portefeuille optimisé qui :

- maximise l'exposition aux actions les mieux classées en fonction des facteurs susmentionnés tout en limitant le risque du portefeuille ; et
- vise une intensité carbone inférieure et un score ESG supérieur, calculés respectivement comme la moyenne pondérée des intensités

carbone et des scores ESG des investissements du Compartiment, à la moyenne pondérée des composantes de l'Indice de performance de référence.

Afin de réduire l'exposition aux activités à forte intensité carbone et d'augmenter le score ESG du Compartiment, toutes les participations du portefeuille sont évaluées en fonction de leur intensité carbone et de leur score ESG respectif.

Le Compartiment n'investira pas dans des actions et des titres assimilés à des actions émis par des sociétés particulièrement impliquées dans certaines activités (« Activités exclues »). Ces Activités exclues et cette implication particulière sont propres à HSBC et comprennent, sans s'y limiter :

- les Armes interdites : le Compartiment n'investira pas dans des émetteurs que le Gestionnaire d'investissement considère comme impliqués dans le développement, la production, l'utilisation, la maintenance, l'offre à la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, le stockage ou le transport d'armes interdites ;
- les Armes controversées : le Compartiment n'investira pas dans des émetteurs que le Gestionnaire d'investissement considère comme impliqués dans la production d'armes controversées ou de leurs composantes clés. Les armes controversées incluent, sans s'y limiter, les armes à l'uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'il est utilisé à des fins militaires ;
- le Charbon thermique (expansion) : le Compartiment ne prendra pas part à des introductions en Bourse par des sociétés que HSBC considère comme engagées dans l'expansion de la production de charbon thermique ;
- le Charbon thermique (seuil de revenus) : le Compartiment n'investira pas dans des émetteurs que le Gestionnaire d'investissement considère comme tirant plus de 10 % de leurs revenus de la production ou de l'extraction d'énergie à partir de charbon thermique et qui, selon le Gestionnaire d'investissement, ne disposent pas d'un plan de transition crédible ;
- le Tabac : le Compartiment n'investira pas dans des émetteurs que le Gestionnaire

d'investissement considère comme directement impliqués dans la production de tabac ; et

- Le Pacte mondial des Nations Unies : le Compartiment n'investira pas dans des émetteurs que le Gestionnaire d'investissement considère comme ne respectant pas les principes du PMNU.

Lors de l'évaluation de l'intensité carbone, des notations ESG et des critères d'exclusion susmentionnés d'une société, le Gestionnaire d'investissement peut s'appuyer sur l'expertise, la recherche et les informations fournies par plusieurs fournisseurs de données financières. L'évaluation de l'exposition d'une société à l'une des Activités exclues, y compris les violations potentielles des principes du PMNU, peut également impliquer une diligence raisonnable des facteurs ESG et l'engagement du Gestionnaire d'investissement auprès de la direction de la société dans des circonstances où l'expertise, la recherche et les informations fournies par divers fournisseurs de données financières semblent caduques ou incomplètes. Un résultat positif de la diligence raisonnable propriétaire des facteurs ESG (c'est-à-dire la preuve que les données sont caduques ou complètes) peut entraîner l'inclusion de ces sociétés dans le Compartiment. La nature exacte de la diligence raisonnable des facteurs ESG entreprise par le Gestionnaire d'investissement dépendra de l'incohérence constatée dans les données à la disposition du Gestionnaire d'investissement et qui motive sa décision d'entreprendre une telle procédure de contrôle.

Les Activités exclues sont propres à HSBC et font l'objet de recherches continues. Elles peuvent évoluer au fil du temps à mesure que de nouvelles activités sont identifiées. L'exclusion ou l'inclusion d'un émetteur dans l'univers d'investissement du Compartiment est à la discrétion du Gestionnaire d'investissement. Les sociétés ayant un score ESG peuvent être incluses dans l'univers d'investissement du Compartiment même lorsque leur score ESG est toujours inférieur à la moyenne pondérée des notations ESG de l'Indice de performance de référence. De plus amples informations sur la Politique d'investissement responsable de HSBC Asset Management sont disponibles sur : <https://www.assetmanagement.hsbc.com/about-us/responsible-investing>.

**Indice de performance de référence** : le Compartiment est géré de manière active et ne réplique pas un indice de référence. L'indice de performance de référence du Compartiment est l'indice MSCI All Country World Index (USD Net Total Return) (l'« Indice ») et est utilisé à des fins de comparaison uniquement. Les Actionnaires doivent être conscients que le Compartiment ne sera pas géré par rapport à l'indice de performance de référence et que les rendements d'investissement peuvent s'écarter sensiblement de la performance de l'indice de référence spécifié.

Le Gestionnaire d'investissement utilisera son pouvoir discrétionnaire pour investir dans des titres ne figurant pas dans l'indice de référence en fonction de stratégies de gestion active et de possibilités d'investissement spécifiques. On estime qu'un pourcentage important des investissements du Compartiment proviendra des composants de l'indice de référence. Toutefois, leur pondération peut différer sensiblement de celle de l'indice de référence.

L'écart de la performance du Compartiment par rapport à celle de l'indice de référence est également analysé par rapport à un écart défini, sans pour autant y être limité.

Les Actionnaires doivent être conscients que l'indice de performance de référence peut changer au fil du temps et que le Supplément peut être mis à jour en conséquence.

**Description de l'indice** : La présente section est un résumé des principales composantes de l'Indice et n'est pas une description complète de l'Indice.

L'Indice est un indice pondéré par la capitalisation boursière ajusté au flottant libre et conçu pour mesurer la performance du marché des actions des marchés développés et émergents. L'Indice se compose actuellement de 47 indices pays comprenant 23 indices pays développés et 24 indices pays émergents. Les indices des pays développés inclus sont les suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Hong Kong, Irlande, Israël, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Singapour, Suède et Suisse. Les indices des pays émergents inclus sont les suivants : Afrique du Sud, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Égypte, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie,

**Indice de performance de référence** : le Compartiment est géré de manière active et ne réplique pas un indice de référence. L'indice de performance de référence du Compartiment est l'indice MSCI All Country World Index (USD Net Total Return) (l'« Indice ») et **Indice de performance de référence** est utilisé à des fins de comparaison uniquement. Les Actionnaires doivent être conscients que le Compartiment ne sera pas géré par rapport à l'Indice de performance de référence et que les rendements d'investissement **du Compartiment** peuvent s'écarter sensiblement de la performance de l'**Indice de performance de référence** spécifié.

Le Gestionnaire d'investissement utilisera son pouvoir discrétionnaire pour investir dans des titres ne figurant pas dans l'Indice de performance de référence en fonction de stratégies de gestion active et de possibilités d'investissement spécifiques. On estime qu'un pourcentage important des investissements du Compartiment proviendra des composants de l'Indice de performance de référence. Toutefois, leur pondération peut s'écarter sensiblement de celle de l'Indice de performance de référence.

L'écart de la performance du Compartiment par rapport à celle de l'**Indice de performance de référence** est également analysé par rapport à un écart défini, sans pour autant y être limité.

Les Actionnaires doivent être conscients que l'Indice de performance de référence peut changer au fil du temps et que le Supplément peut être mis à jour en conséquence.

**Description de l'Indice de performance de référence** : La présente section est un résumé des principales composantes de l'Indice **de performance de référence** et n'est pas une description complète de l'Indice **de performance de référence**.

L'Indice **de performance de référence** est un indice pondéré par la capitalisation boursière ajusté au flottant libre et conçu pour mesurer la performance du marché des actions des marchés développés et émergents. L'Indice **de performance de référence** se compose actuellement de 47 indices pays comprenant 23 indices pays développés et 24 indices pays émergents. Les indices des pays développés inclus sont les suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Hong Kong, Irlande, Israël, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Singapour,

Corée, Malaisie, Mexique, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République tchèque, Russie, Taïwan, Thaïlande, Turquie et Émirats arabes unis.

De plus amples informations sur l'Indice, sa composition, son calcul, les règles d'examen et de rééquilibrage périodiques, ainsi que sur la méthode générale à l'origine des indices MSCI sont disponibles sur le site [www.msci.com](http://www.msci.com).

Suède et Suisse. Les indices des pays émergents inclus sont les suivants : Afrique du Sud, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Égypte, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Corée, Malaisie, Mexique, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République tchèque, Russie, Taïwan, Thaïlande, Turquie et Émirats arabes unis.

De plus amples informations sur l'Indice de performance de référence, sa composition, son calcul, les règles d'examen et de rééquilibrage périodiques, ainsi que sur la méthode générale à l'origine des indices MSCI sont disponibles sur le site [www.msci.com](http://www.msci.com).

**Si vous avez vendu ou transféré toutes vos actions à HSBC Global Funds ICAV (l'« ICAV »), veuillez transmettre immédiatement le présent courrier à l'acheteur ou au bénéficiaire ou, le cas échéant, au courtier, représentant de la banque ou autre tiers par l'intermédiaire duquel la vente ou le transfert a été effectué, afin qu'il soit remis à l'acheteur ou au bénéficiaire le plus rapidement possible.**

**Sauf définition contraire dans la présente, tous les termes commençant par une majuscule dans la présente doivent avoir le même sens que ceux qui figurent dans le Prospectus de l'ICAV daté du 17 novembre 2023, dans sa version modifiée, le cas échéant. Un exemplaire du Prospectus est disponible sur demande aux heures normales de bureau auprès de l'ICAV ou du représentant local de l'ICAV dans toute juridiction dans laquelle l'ICAV est enregistré aux fins de la distribution publique.**

**Les Administrateurs de l'ICAV engagent leur responsabilité quant à l'exactitude des informations contenues dans le présent document. À la connaissance des Administrateurs (qui ont pris toutes les mesures raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes aux faits et n'omettent aucun élément susceptible d'en affecter la portée.**

**Nous vous invitons à prendre le temps d'étudier ces informations car elles sont importantes.**

**Nous vous invitons à contacter votre conseiller financier habituel et nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé.**

**Veillez noter que la Banque centrale n'a pas examiné le présent courrier.**